

**SECRÉTARIAT À LA
POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**Rapport
annuel
de gestion
2015-2016**

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat
à la politique linguistique

Coordination

France Mercier
Secrétariat à la politique linguistique

Supervision

Claude Pinault, sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique

Édition

Brigitte Ricard
Ministère de la Culture et des Communications

Révision linguistique

France Galarneau

Graphisme

Paquin design

Impression

Copiexpress

La publication est accessible dans le site Web
du Secrétariat à la politique linguistique : www.spl.gouv.qc.ca.

ISSN : 2369-4319 (PDF)

ISBN : 978-2-550-76227-0 (PDF)

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2016

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation.



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ



Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Ce rapport annuel de gestion fait état de l'ensemble des actions et des projets menés par le Secrétariat au cours de l'exercice 2015-2016 conformément à son mandat. Cette reddition de comptes s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique 2012-2016 du Secrétariat à la politique linguistique, élaboré alors que ce dernier relevait du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Rappelons que, depuis avril 2014, le Secrétariat est revenu au sein du portefeuille ministériel de la Culture et des Communications.

Pour ce qui est des réalisations de 2015-2016, en marge des activités courantes, l'équipe du Secrétariat a été appelée à intervenir dans plusieurs dossiers. Pensons notamment aux travaux entourant le projet de modifications réglementaires visant l'affichage des marques de commerce, à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016, à la mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de mandataires de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, ainsi qu'au soutien à diverses activités de promotion et de valorisation de la langue. Comme à son habitude, le personnel du Secrétariat a contribué à l'avancement de ces dossiers avec cœur et engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Pinault', with a stylized flourish at the end.

CLAUDE PINAULT

Québec, juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	5
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	6
1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	7
La mission.	7
La vision	7
La structure organisationnelle	7
2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	8
3. LES FAITS SAILLANTS	9
4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016	10
ANNEXE	14
Loi et règlements dont l'application relève du ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française (au 31 mars 2016)	14

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne du ministère de la Culture et des Communications a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

*Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,*



CLAUDE PINAULT

Québec, juillet 2016

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Claude Pinault
Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique

Monsieur le Sous-Ministre associé,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Secrétariat.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Secrétariat. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

*La responsable de l'audit interne du ministère
de la Culture et des Communications,*



JULIE LÉVESQUE

Québec, juillet 2016



1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ou à la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique exerce, au sein de l'administration publique québécoise, une mission de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique du Québec.

À ce titre, le Secrétariat :

- conseille le ou la ministre responsable de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu'il ou elle lui confie;
- coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- soutient et met en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger;
- veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, et ce, en concertation avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

La vision

Un secrétariat rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.

La structure organisationnelle

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève depuis le 22 février 2016 de M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

**Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française**

Luc Fortin

**Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique**

Claude Pinault

**Secrétariat à la politique linguistique
Directrice ou directeur**

Vacant

En 2015-2016, le Secrétariat à la politique linguistique comptait un effectif autorisé de 11 postes répartis entre Québec et Montréal.



2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le français, langue officielle du Québec, est une valeur fondamentale de la société québécoise. Le Québec, seule province canadienne où la majorité de la population est de langue maternelle française, s'est donc doté depuis plus de trente-cinq ans d'une politique linguistique afin de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune de la vie publique, dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée où domine la langue anglaise.

Encore aujourd'hui, la situation du français au Québec fait face à de nombreux enjeux. Parmi ceux-ci, mentionnons les enjeux qui résultent des pressions de la mondialisation et de l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications. L'emploi prédominant de l'anglais dans ces contextes se fait sentir dans différents secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce et les affaires, ainsi que dans le domaine de la recherche, et ce, plus particulièrement sur l'île de Montréal.

L'autre enjeu important à signaler est celui lié à l'évolution démographique de la population québécoise. En effet, l'avenir démographique du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, dépend à long terme non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais également de l'attrait exercé par le français auprès des personnes dont il n'est pas la langue maternelle, dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cela revêt d'autant plus d'importance que, pour faire face au vieillissement de la population et à la faible natalité ainsi qu'à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Ces changements posent aussi des défis au regard de la maîtrise du français. Que ce soit dans le milieu scolaire ou dans les différentes sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences de compétence et de qualité linguistiques.

Pour que la population du Québec, particulièrement les jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle puisse maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus que jamais nécessaire que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

Enfin, le contexte québécois des dernières années a vu surgir de nouvelles préoccupations, notamment en matière de révision permanente des programmes. C'est ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique québécoise ont été amenés à revoir l'ensemble de leurs activités. Les organismes gouvernementaux qui ont pour mission le suivi de la situation linguistique au Québec ont également entrepris la réévaluation de leurs programmes d'aide financière afin de s'assurer qu'ils répondent toujours de manière efficace et efficiente à leurs missions premières.

En résumé, la complexité des dossiers linguistiques de même que le caractère transversal de la langue nécessitent plus que jamais une approche globale et intégrée. Cette réalité favorise très certainement une concertation et une complémentarité plus grandes encore entre les organismes concernés par les enjeux linguistiques.

3. LES FAITS SAILLANTS

Présence du français dans l'affichage des marques de commerce

Le 17 juin 2015, M^{me} Hélène David, alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, annonçait que le gouvernement proposerait des modifications au Règlement sur la langue du commerce et des affaires afin d'assurer une présence du français sur les façades des entreprises lorsqu'une marque de commerce dans une autre langue que le français y est affichée.

À cette fin, des travaux ont été menés par le Secrétariat à la politique linguistique afin, notamment, de collecter de l'information, d'évaluer différentes options réglementaires et, ultimement, de proposer des paramètres au soutien de l'élaboration de la nouvelle réglementation.

En outre, des consultations ont été effectuées par la sous-ministre de la Culture et des Communications auprès de certains ministères et organismes afin d'obtenir leurs commentaires sur les paramètres dégagés et ainsi, d'en mesurer plus adéquatement la pertinence.

Des consultations sur la base de ces paramètres ont aussi été conduites auprès d'une vingtaine d'entreprises et organisations par l'ancien adjoint parlementaire de la ministre, M. Luc Fortin. Au début 2016, ce dernier déposait un rapport à la ministre faisant état des commentaires entendus.

Une analyse d'impact réglementaire a également été réalisée afin d'évaluer les répercussions financières des modifications projetées sur les entreprises.

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

La Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016 a pris fin le 31 mars 2016. Cette stratégie, qui visait à accroître la présence du français dans la sphère publique, notamment dans les milieux de travail, a permis, entre autres, le développement d'une formule d'accompagnement des entreprises dans une démarche de francisation volontaire. Au 31 mars 2016, le nombre d'entreprises de moins de 50 employés ayant reçu une attestation de conformité à la Charte de la langue française s'élevait à 960, soit 589 de plus qu'en 2012-2013.

Une proposition de renouvellement de la stratégie pour la période 2016-2021 est en cours d'élaboration, avec le concours des partenaires et la collaboration spéciale de M. Conrad Ouellon, mandaté par la ministre David en novembre 2015 pour travailler à la définition des orientations et des principaux moyens d'action.

Des rencontres ont eu lieu au cours de l'hiver avec un bon nombre de partenaires pour obtenir leurs commentaires concernant les nouvelles orientations privilégiées, lesquelles se déclineront sous l'angle de la promotion et de la valorisation du français, de la fierté et d'un attachement profond à la langue française.

Mise en place d'un réseau de répondants ministériels

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), un réseau de mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été constitué dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

En outre, les mandataires ont été sondés afin de connaître leurs besoins en matière de soutien. La majorité d'entre eux a fait valoir l'importance de mettre en place une plateforme électronique d'échanges.

C'est pour répondre à ce vœu que l'OQLF a conçu l'Infolettre du réseau des mandataires. La première infolettre a été transmise à l'ensemble du réseau le 16 mars 2016. Le Secrétariat a participé aux travaux de démarrage du projet afin d'en guider les objectifs et le contenu.

Promotion de la langue française

Le Secrétariat appuie financièrement chaque année des activités de promotion de la langue française, notamment par l'entremise du programme Promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC). En 2015-2016, dans le cadre du PFAC, il a soutenu 24 projets menés par des organismes qui font la promotion du français. Les projets proviennent de secteurs culturels variés, tels les arts de la scène, le conte, la lecture, l'écriture, et joignent des publics diversifiés, comprenant notamment des jeunes, des familles, des nouveaux arrivants en cours de francisation, de dix régions différentes.

Le 17 mars 2016, le Gouvernement du Québec annonçait l'injection d'une somme de 3 millions de dollars afin de soutenir les actions de promotion et de valorisation de la langue française. Cette somme, qui vient en appui aux programmes existants, servira à promouvoir le français tant dans les milieux de travail et les commerces, principalement dans la région de Montréal, que dans l'espace public.



4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016¹

ENJEU

LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ
QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS,
LANGUE COMMUNE

ORIENTATION

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

AXE – Politique linguistique québécoise, en incluant la Charte de la langue française

OBJECTIF 1

Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public

INDICATEUR 1.1

Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives

CIBLE ANNUELLE ► CIBLE ATTEINTE

Deux nouveaux partenariats

CIBLE 2016-2017

Mettre en place une structure de concertation visant à assurer la pleine participation des organismes partenaires

RÉSULTAT 2015-2016

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2014-2015

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2013-2014

Démarches partenariales en cours

ÉTAT D'AVANCEMENT² ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Au cours de l'année 2015-2016, deux nouveaux partenaires se sont joints à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal, soit l'Association Québec-France-Sherbrooke-Estrie et l'Université de Montréal. À l'occasion de la Francofête, l'Association Québec-France-Sherbrooke-Estrie a organisé Tourismots 2016, qui consiste en des activités de promotion ludiques et des jeux linguistiques. Pour sa part, l'Université de Montréal a réalisé des activités afin d'affirmer son caractère francophone et de faire rayonner la langue française dans ses murs.

ACTION SOUTENUE

Le renforcement du français dans l'espace public s'est manifesté de plusieurs autres façons et avec divers partenaires.

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

La Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016 a pris fin le 31 mars 2016. Au cours de l'année écoulée, plusieurs partenaires ont poursuivi l'accompagnement des petites entreprises dans une démarche de francisation volontaire. Un grand nombre d'activités de promotion de la langue française dans les milieux de travail et auprès des futurs travailleurs ont également été menées. Aussi, des travaux ont été entrepris en vue de renouveler et de poursuivre cette stratégie, qui vise à accroître l'utilisation du français dans la sphère publique, notamment dans les milieux de travail, l'objectif étant que les citoyens et les citoyennes du Québec choisissent volontairement et fièrement le français dans leurs échanges publics.

1. La reddition de comptes du Secrétariat à la politique linguistique s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

2. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible.

Programme Promotion du français lors d'activités culturelles

Le programme Promotion du français lors d'activités culturelles 2015-2016 a été lancé le 25 novembre 2015. Pour une septième année consécutive, ce programme a soutenu des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles qui visent à sensibiliser le public.

En 2015-2016, le Secrétariat a reçu 42 demandes de subventions provenant de 12 régions. Vingt-quatre projets ont obtenu une aide financière, parmi lesquels ceux présentés par le Tremplin 16-30 de Sherbrooke, par Lis avec moi, de Laval, et par la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu. L'enveloppe globale consacrée au programme s'établissait à 350 000 \$ pour l'année 2015-2016.

Programme Parlez-moi d'une langue!

Soutenu depuis 1997, le programme Parlez-moi d'une langue!, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, a permis à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et des spécialistes de la communication de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'année 2015-2016, le programme disposait d'une enveloppe de 120 000 \$. Au 31 mars 2016, ce sont 198 rencontres qui ont été tenues dans les établissements collégiaux et universitaires. Près de 131 conférencières et conférenciers ont visité 64 départements d'établissements collégiaux, dans 15 régions du Québec, et 13 départements d'enseignement universitaire, dans 5 régions.

Promotion de la langue française

En 2015-2016, le Secrétariat a soutenu 7 projets pour faire la promotion de la langue française. Il a notamment appuyé la tenue du Concours de vulgarisation de la recherche, de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), la Démarche des tables sectorielles en francisation ainsi que le Programme de francisation en entreprise. La somme allouée à ces projets s'élève à 292 200 \$.

Prix Georges-Émile-Lapalme

Le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la distinction la plus prestigieuse accordée par le Gouvernement du Québec pour la promotion et le rayonnement de la langue française. En 2015, le prix Georges-Émile-Lapalme a été décerné à M^{me} Gisèle Lamoureux, en raison de sa contribution à l'enrichissement et à la vitalité de la langue française, de l'influence de ses réalisations et de la continuité de son engagement.

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le site Web du Secrétariat (www.spl.gouv.qc.ca) constitue une importante source d'information sur la politique linguistique québécoise. En outre, le Secrétariat a transmis des publications, en version papier, en réponse à 18 demandes qui lui ont été faites par des organismes et des citoyens du Québec et de l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le Secrétariat a été appelé à présenter les principaux éléments de la politique linguistique québécoise à l'occasion de la visite, au cours de l'été 2015, d'une assistante du député européen catalan qui démontrait un intérêt particulier pour le sujet.

INDICATEUR 1.2

Augmentation du nombre de petites entreprises³ ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

CIBLE 2015-2016 ► CIBLE ATTEINTE

15 % par rapport à l'année 2012-2013

RÉSULTAT 2015-2016

158,8 %

RÉSULTAT 2014-2015

99,2 %

RÉSULTAT 2013-2014

40,4 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

3. On entend par petite entreprise, une entreprise qui emploie moins de 50 personnes au Québec.

Résultats

La cible 2015-2016 a été atteinte, étant donné que le nombre d'attestations délivrées s'établit à 960 au 31 mars 2016, soit 589 de plus qu'en 2012-2013. Cela représente une augmentation de 158,8 % par rapport à l'année de référence alors que la cible avait été fixée à 15 %.

La stratégie est en voie de renouvellement. Les indicateurs seront également revus dans le prochain plan stratégique.

NOMBRE CUMULATIF DE PETITES ENTREPRISES AYANT OBTENU UNE ATTESTATION DE FRANCISATION VOLONTAIRE AU 31 MARS

Année	Nombre	Variation ⁴
2012-2013	371	...5
2013-2014	521	40,4 %
2014-2015	741 ⁶	99,7 %
2015-2016	960	158,8 %

OBJECTIF 2

S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française

INDICATEUR 2.1

Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels

CIBLE 2015-2016⁷ ► CIBLE ATTEINTE

Avoir développé un projet de réseautage

CIBLE 2016-2017

Mettre sur pied une table de concertation ministérielle (niveau sous-ministre) dans le but d'assurer une action concertée en faveur du français de tout l'appareil gouvernemental

RÉSULTAT 2015-2016

Collaborer au développement d'un projet de réseautage

RÉSULTAT 2014-2015

Première rencontre d'un réseau de répondants ministériels tenue avec un taux de participation de 45 %

RÉSULTAT 2013-2014

État de situation de la mise à jour des politiques linguistiques gouvernementales dans les ministères et organismes (MO) élaboré

Une tournée des MO entreprise par la ministre

Mise en place d'une collaboration avec l'OQLF afin de constituer un réseau de répondants

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultat

Afin de satisfaire à la demande des répondants du réseau des mandataires, une plateforme électronique d'échanges a été mise en place. L'OQLF a conçu l'Infolettre du réseau des mandataires. La première infolettre a été transmise à l'ensemble du réseau le 16 mars 2016. En 2015-2016, le Secrétariat a participé aux travaux de démarrage du projet afin d'en guider les objectifs et le contenu.

ACTION SOUTENUE

Comme par les années passées, le Secrétariat à la politique linguistique a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à 9 demandes de cet ordre en 2015-2016. Il a aussi rédigé 3 avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

INDICATEUR 2.2

Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

CIBLE 2015-2016 ► CIBLE ATTEINTE

Première reddition de comptes réalisée

CIBLE 2016-2017

Rappel de l'importance de rendre compte de l'application de la politique institutionnelle dans la production du rapport annuel de gestion lors des rencontres de la nouvelle table de concertation ministérielle

RÉSULTAT 2015-2016

Reddition de comptes réalisée

Analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes

RÉSULTAT 2014-2015

Analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Plan de travail adopté

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

4. La variation est calculée par rapport à l'année de référence 2012-2013.
5. N'ayant pas lieu de figurer.
6. Le nombre cumulé d'attestations, au 31 mars 2015, a été corrigé pour passer de 739 à 741, considérant les renseignements récents obtenus à cet égard. La variation a également été revue en conséquence; elle est passée de 99,2 % à 99,7 %.

7. Compte tenu des résultats du sondage mené à l'hiver 2015 et des commentaires émis lors des premières séances, les rencontres en personne seront remplacées par un autre moyen de réseautage.

Résultat

Depuis 2013, les responsables de la reddition de comptes des ministères et organismes sont tenus de faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle au moment du dépôt de leur rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.

L'analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes par l'OQLF a montré que très peu de ministères et organismes, soit 28 seulement, ont eu recours à au moins un des trois tableaux inclus dans le Guide sur le rapport annuel de gestion que le Secrétariat du Conseil du trésor a fait parvenir à l'ensemble des ministères et organismes. Si la forme proposée, celle de tableaux, était très peu utilisée, le contenu demandé, pour sa part, se trouvait plus souvent dans les rapports annuels, mais rarement de façon complète. En fait, seules les organisations ayant eu recours aux tableaux proposés ont fourni l'ensemble de l'information.

Afin que l'OQLF puisse s'acquitter de sa responsabilité de faire état de l'application de la politique linguistique gouvernementale dans l'Administration, une sensibilisation accrue sera nécessaire auprès des mandataires et des responsables de la reddition de comptes pour que les tableaux fournis soient utilisés. À cette fin, en octobre dernier, la sous-ministre de la Culture et des Communications a rappelé à ses collègues sous-ministres l'importance de la politique linguistique gouvernementale ainsi que l'obligation d'adopter une politique linguistique dans leur organisation et d'en rendre compte.



ANNEXE

LOI ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2016)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11);

Règlement sur l'affichage de l'Administration
(RLRQ, chapitre C-11, r. 1);

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte
de la langue française aux anglophones du Nouveau-
Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2);

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour
la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un
établissement privé non agréé aux fins de subventions
(RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1);

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la
définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges
pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec
l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3);

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance
de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres
professionnels et sur certains équivalents à ces attestations
(RLRQ, chapitre C-11, r. 4);

Règlement concernant la demande de recevoir
l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa
de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut
être accordée aux enfants présentant des difficultés graves
d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa
de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut
être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon
temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7);

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui
résident ou ont résidé dans une réserve indienne
(RLRQ, chapitre C-11, r. 8);

Règlement sur la langue du commerce et des affaires
(RLRQ, chapitre C-11, r. 9);

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger
à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue
française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10);

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon
nettement prédominante » pour l'application de la Charte
de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11);

Règlement précisant la portée des termes et des expressions
utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et
facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12).

